



# MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2013

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M. Vincent Herry, Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié.

Absente excusée : Mme Catherine Goyard.

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière.

Ouverture de la séance à 19 h 30

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2013.
- Décision Modificative n°2 du BP 2013,
- Prévision de travaux. **Demandes de Subvention** :
  - ✚ Enfouissement des réseaux route de la Ferté (PNR),
  - ✚ Création éclairage public route de la Ferté (PNR),
  - ✚ Aménagement d'une classe à l'école (DETR 2014, réserve parlementaire de Mme Claire-Lise Champion, sénatrice),
  - ✚ Aménagement du parking place de l'église (Amendes de police 2014),
  - ✚ Complément aménagement du cimetière (réserve parlementaire de M. Franck Marlin).
- Autorisation du **dépôt d'une déclaration préalable** pour :
  - ✚ L'aménagement du cimetière,
  - ✚ L'aménagement d'une aire de jeux.
- Convention pour frais d'écolage avec la commune de Champcueil.
- Modification du taux de cotisation à la MNT.
- Affiliation au CNAS.
- Démission de la commune de Bouray sur Juine du SISFA.
- Présentation d'une motion contre l'exploitation du gaz de schiste.
- Présentation d'une motion contre l'application de la réforme des rythmes scolaires.

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2013 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2013. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2. Décision Modificative n°2 du BP :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative du BP 2013 est nécessaire afin d'incorporer dans le BP le nouveau prélèvement généré par l'Etat, le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) d'un montant de 3.555 € ainsi que le transfert de la somme de 655 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'achat d'un ordinateur pour l'école.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Martine Delhotal, déléguée aux finances, pour commenter cette DM.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières.

Monsieur le Maire soumet au vote cette DM 2 (annexé au PV).

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITE

**3. Demande de subvention pour enfouissement des réseaux et création d'un éclairage public route de la Ferté (PNR) :**

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 27 juin dernier sur le sujet, mais que les montants annoncés des travaux n'étaient pas exacts.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la précédente délibération et de voter de nouveau ces demandes de subvention avec les montants des travaux actualisés, c'est-à-dire :

✚ 29.470,89 € HT pour l'enfouissement

✚ 4.674,81 € HT pour la création de l'éclairage public.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITE

**4. Demande de subvention pour le projet d'Aménagement d'une classe à l'école :**

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal qu'un projet est en cours d'élaboration pour l'aménagement d'une classe à l'étage de l'école ainsi que le réaménagement de la cantine et du dortoir dans l'actuelle classe de maternelle.

L'enveloppe, pour ce projet, est évaluée à 120.000 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la DETR 2014 et auprès de Madame Claire-Lise Champion, notre sénatrice, par l'intermédiaire de sa réserve parlementaire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**5. Demande de subvention pour l'aménagement du parking place de l'église (Amendes de police 2014) :**

Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2014 pour réaménager le parking, place de l'Eglise, du fait que les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 1 rue de la Grande Roche sont terminés dégageant de l'espace sur la place pour créer des places de parking.

Le montant des travaux s'élève à 14.500 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**6. Demande de subvention pour compléter le financement de l'aménagement du cimetière :**

Du fait que le montant octroyé par la DETR 2013 pour l'aménagement du cimetière n'a été que de 20 % au lieu de 50 % prévus, Monsieur le Maire propose de solliciter notre Député, Franck Marlin, pour l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire afin de compléter le financement de ce projet.

A ce jour, le financement est le suivant :

✚ DETR 20 % soit, 9.782 €

✚ Contrat de Territoire 30 % soit, 14.674 €

Pour un coût total de 48.914 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**7. Dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement du cimetière :**

Monsieur le Maire informe que, étant donné que les travaux d'aménagement du cimetière sont prévus en 2014, le dépôt de la déclaration préalable est donc à prévoir.

Par contre, cette déclaration préalable nécessite l'accord du Conseil Municipal avant son dépôt pour instruction à la DDT et aux ABF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la déclaration ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à déposer la déclaration préalable pour les travaux prévus.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**8. Dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement de l'aire de jeux derrière l'église :**

Monsieur le Maire informe que, étant donné que les travaux de l'aménagement de l'aire de jeux sont prévus en 2014, le dépôt de la déclaration préalable est donc à prévoir.

Par contre, cette déclaration préalable nécessite l'accord du Conseil Municipal avant son dépôt pour instruction à la DDT et aux ABF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la déclaration ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à déposer la déclaration préalable pour les travaux prévus.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**9. Convention pour frais d'écologie avec la Commune de Champcueil :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à un évènement majeur, survenu dans la Commune de Mondeville, il a accepté devant la gravité des faits et vu l'urgence, que deux enfants d'une même famille soient scolarisés à l'école de Champcueil.

De ce fait, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre les deux Communes. La Commune de Mondeville s'engage à payer les frais d'écologie à la Commune de Champcueil pour ces deux enfants. Les frais d'écologie, pour la Commune de Champcueil sont de 446 € par an et par enfant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre les deux Communes.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**10. Modification du taux de cotisation à la MNT:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la MNT (Mutuelle National Territoriale) propose un nouveau contrat de prévoyance labellisé permettant à chaque agent d'adhérer ou non à la MNT. Ce type de contrat remplace le contrat groupe et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. De ce fait, le contrat groupe sera résilié à la même date.

D'autre part, la MNT informe que, suite au fort accroissement des arrêts de travail qui altère les équilibres financiers et afin de préserver un haut niveau de protection, une augmentation du taux de cotisation est prévu avec un maximum de 0,75 % (taux non négocié).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune participe à hauteur de 5 € sur la cotisation de chaque agent et afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des agents, Monsieur le Maire propose d'augmenter la part communale de 1 € par agent.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

**11. Affiliation au CNAS :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 10 mars 2011, il avait été décidé d'adhérer, pour les agents communaux, au Pass Territorial du CIG au lieu d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Les deux contrats étaient sensiblement similaires, c'est le coût financier moindre qui avait justifié notre choix.

Par contre, les agents, utilisant les prestations du Pass Territorial ont été surpris de voir qu'elles étaient déclaratives, à l'inverse des prestations du CNAS ;

A leur demande, le Conseil Municipal du 12 février 2013, a donc demandé la résiliation de l'adhésion au Pass Territorial, proposée par le CIG, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

De ce fait, Monsieur le Maire,

- propose d'adhérer au CNAS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

- demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au CNAS, de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1 c'est-à-dire :

$$\text{Cotisation moyenne N-1} = \frac{\text{Compte Administratif N-1} \times 0.86 \%}{\text{Effectif au 1}^{\text{er}} \text{ janvier N-1}}$$

(La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif multiplié par la Cotisation plancher),

- désigne M. Jean-Pierre DELHOTAL, comme délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, et Mme Isabelle GIRAUDO, déléguée du personnel.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**12. Démission de la commune de Bouray sur Juine du SISFA :**

Lors de la réunion du SISFA (Syndicat Intercommunal Scolaire de la région de LFA), la Commune de Bouray/Juine a demandé sa démission à ce syndicat, du fait qu'aucun enfant de la Commune n'utilise les transports proposés.

Cette demande doit-être validée par l'ensemble des Communes composant le Syndicat.

Monsieur le Maire propose de valider cette démission.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**13. Motion contre l'exploitation du gaz de schiste :**

Monsieur le Maire expose que, bien que le gouvernement soit contre l'exploitation du gaz et huiles de schiste, des permis d'exploration sont accordés à des sociétés engendrant un certain scepticisme pour l'avenir de notre territoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François Prioux, chargé de mission sur le sujet.

Monsieur J-François Prioux informe le Conseil Municipal que des permis d'exploration ont été accordés à des sociétés d'exploitation, en mai 2013, pour les sociétés Vermillon et Géopétrole et en juillet 2013 pour la société Concorde Energie.

Ces permis d'exploration, concernent un territoire de 574 km<sup>2</sup> allant de Menecy à Malesherbes.

Il est entendu que ces évolutions entraînent une réelle inquiétude pour de nombreux élus et Monsieur le Maire propose de voter une motion afin de protéger notre territoire des effets néfastes sur l'environnement de ce type d'exploration.

Monsieur le Maire propose la motion suivante :

Le Maire de Mondeville,

Considérant la loi 2011-835 du 13 juillet 2011 visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines et d'hydrocarbure liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique,

Considérant la motion du Conseil Régional d'Ile de France du 10 février 2011,

Considérant les motions départementales en date du 2 mai 2011 et du 30 janvier 2012 stipulant la mobilisation départementale contre l'exploitation du schiste en Essonne par fracturation hydraulique,

Considérant que le réseau des parcs a marqué sa ferme opposition aux démarches d'exploitation gazière,

Considérant l'expérience nord-Américaine sur l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère est particulièrement inquiétante en raison de l'injection dans les sols de produits chimiques, de sable et d'eau en grande quantité,

Considérant l'absence de prise en compte par l'Etat de l'avis porté par les élus sur les risques environnementaux et sanitaires qu'entraîne l'exploitation des gaz de schiste, va à l'encontre de leur mission de protection de l'environnement et entre en contradiction avec le rôle attribué aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,

Considérant l'état actuel de forte dégradation des nappes phréatiques en Essonne et Seine et Marne, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif,

Considérant les risques de pollutions de l'air liés à ces industries d'exploitation de l'huile et gaz de schiste,

Considérant l'ensemble des protections du patrimoine naturel et paysager sur notre territoire (sites classés et inscrits, réserve de la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, forêt de protection et espaces naturels sensibles).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion contre la recherche et l'exploitation du gaz et huiles de schiste sur notre territoire et demande une réforme de code minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelles 1 et 2 de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion contre la recherche et l'exploitation du gaz et huiles de schiste sur notre territoire.

#### **14. Motion contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :**

Devant la mise en place pratiquement irréalisable de la réforme des rythmes scolaires surtout pour les Communes rurales telles que la nôtre, Monsieur le Maire propose de voter une motion contre l'application du nouveau dispositif selon les termes suivants :

Vu le décret n° 2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que l'intérêt de l'enfant n'est pas prouvé,

Considérant que cela aboutit à ce que les enfants restent encore plus présents au sein de l'école,

Considérant que la mise en œuvre et la venue d'animateurs compétents semblent être une difficulté majeure,

Considérant les problèmes de transport le mercredi vers le centre de loisirs intercommunal,  
Considérant le manque de salles sur le territoire de la Commune,

Considérant que la modification des rythmes scolaires constitue un véritable devoir et une véritable ambition qui ne se traduisent pas dans cette réforme,

Considérant les moyens financiers insuffisants et le manque de clarté pour une prise en charge financière pérenne de cette réforme par les services de l'Etat,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de ne pas appliquer ce nouveau dispositif et laisse toute sa responsabilité à l'Etat pour le mettre en-œuvre par le biais de l'Education Nationale.

La séance est levée à 20 h 25

Le Maire,  
J.P DELHOTAL